

COMMUNE DE PONTMAIN
PROCÈS-VERBAL de la séance du 30 juin 2026

Date convocation : 23 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Absents : 03

Le trente juin deux mille vingt-six, à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de PONTMAIN, est réuni, à la salle du conseil de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal Fouillard, Maire de Pontmain

Présents : FOUILLARD Pascal, BOURDON Véronique, DURUT Laëtitia, HERVE DE BERNARDIERES Patrick, CLOSSAIS Marie-Laurence, BACHELOT Quentin, GENEVEE Patricia, POMMIER Christian, MORICE Valérie, MOREAU Annick, PETIOT David, LE CORSU Daniel

Absentes excusées : CHATOKHINE Philippe, PENKACZ Angélique

Absent : MUNIER Charles-Henri

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai
- Tarifs de la cantine et de la garderie
- Taxe sur les logements vacants
- Adhésion au dispositif de signalement au CDG53
- Mise en place d'un état des lieux des mobil-home
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2026

Monsieur le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2026

Sans remarque particulière, le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

2026 – 47 : Création d'un emploi saisonnier

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en prévision des vacances, il est nécessaire de renforcer les services techniques. Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa

2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié : au maximum 2 emplois à temps complet pour la fonction d'agent technique territorial.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux agents territoriaux de secteur 1.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré AUTORISE Monsieur le Maire de recruter un agent saisonnier pour faire face au besoin des services techniques.

2026 – 48bis : Modification de poste – Adjoint administratif

Monsieur le Maire informe que suite à la modification des missions incombant à l'agent, le poste d'adjoint administratif territorial à mi-temps à raison de 16h/semaine, sur le poste d'accueil de la Mairie de PONTMAIN est ramené à temps partiel à raison de 17,5h/semaine.

2026 – 50 : Tarifs de garderie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif de la demi-heure appliqué pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 :

- Foyers imposables : 0.50 €
- Foyers non imposables : 0.45 €

Monsieur le Maire rappelle également le tarif du mercredi après-midi qui est fixé à 1,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'augmenter le tarif de garderie de 0,05 € la demi-heure et de 0,50 € la demi-journée du mercredi.

Fixe le tarif de la garderie et du mercredi comme suit :

- Foyers imposables : 0.55 € la demi-heure de garderie
- Foyers non imposables : 0.50 € la demi-heure de garderie
- Mercredi : 2.00 € la demi-journée

DÉCIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026 pour la rentrée scolaire 2026/2027

2026 – 49 : Tarifs de cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif appliqué sur la période scolaire 2025/2026

- Enfant : 4.80 €
- Adulte : 8,24 €

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des nouveaux tarifs votés pour la Commune de MONTAUDIN pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 :

- Enfant : 5.76 €
- Adulte : 6.69 €

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre à Monsieur le Maire de Montaudin un courrier de résiliation de contrat avec effet au 31 octobre 2026. (Délibération 2026-54)
DÉCIDE de reconduire les mêmes tarifs que l'année 2025/2026 pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 octobre 2026.

2026 – 55 : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle également les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1406bis du code général des impôts ;

Le conseil, après délibération :

1. DÉCIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
2. CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

2026 – 56 : Adhésion au dispositif de signalement proposé par le CDG53

Les collectivités et établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Ce dispositif comprend trois étapes successives :

3. Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins ;
4. L'orientation des agents s'estimant victimes vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
5. L'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Le Code général de la fonction publique prévoit que cette mission peut être confiée au Centre de gestion.

Dans le cadre leur coopération régionale, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de mutualiser la mise en œuvre du dispositif de signalement. Ils s'appuient pour ce faire sur un prestataire garantissant la facilité d'accès, un traitement et un accompagnement experts des signalements et de leurs auteurs et une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les centres de gestion et l'accompagnement prévu par le dispositif en direction des agents.

Dans le cadre d'un groupement de commande dont le Centre de gestion de Loire-Atlantique est le coordonnateur, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont ainsi confié la mise en œuvre du

dispositif de signalement à l'entreprise QUALISOCIAL pour une première période courant jusqu'au 9 juillet 2027, renouvelable pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 9 juillet 2029. En tant que coordonnateur de ce groupement, le Centre de gestion de la Loire-Atlantique porte la responsabilité juridique et financière de ce marché.

L'adhésion au dispositif régional de signalement est ouverte à l'ensemble des collectivités affiliées et non affiliées adhérentes au socle commun des cinq départements de la région des Pays de la Loire pour la durée de ce marché.

Dans le cadre du lancement du dispositif régional de signalement et à l'initiative de la conférence des Présidences de la coopération régionale, il ne sera procédé dans un premier temps à aucune facturation des prestations proposées aux adhérents.

Au regard de l'évaluation du dispositif, un tarif spécifique pourra être arrêté et révisé chaque année à compter de l'exercice 2027. La définition et la révision de ce tarif donneront lieu à la signature d'avenants à la présente convention.

DÉLIBÉRÉ

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 135-6 et L. 452-43,

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 du Président du Centre de gestion de la Mayenne portant mise en place du dispositif de signalement pour les collectivités et établissements publics de son ressort,

Vu l'information préalable du Comité social territorial départemental en date du 23 janvier 2026

L'assemblée :

APPROUVE l'adhésion de la commune de PONTMAIN au dispositif de signalement assuré par le Centre de gestion de la Mayenne dans le cadre du marché régional coordonné par le Centre de gestion de la Loire-Atlantique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement avec le Centre de gestion de la Mayenne.

2026 – 57 Commission communale des impôts : désignation des membres

Monsieur le Maire expose que l'article 1650, du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Cette commission comprend sept membres :

Le maire, président

Et six commissaires

Les six commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions et dressée par le Conseil Municipal. La liste doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Le conseil désigne les contribuables suivants :

GUESDON née LECOMPTE Marie Antoinette – 77 ans – retraitée – 3 rue du Petit Maine

SAVARI René – 73 ans – retraité – 9 ave du Stade

GADON Alain – 61 ans – retraité – 148 Launay Roquet
MERIENNE Joël – 73 ans – retraité – 7 avenue du Stade
BORDIER Dominique – 64 ans – retraité – 1 Le Petit Pigeon Blanc
TRIGUEL Joël – 64 ans – retraité – 2 Roche Plate
FOUGERAY Gérard – 78 ans – retraitée – 5 Le Petit Habit
VANNIER Serge – 67 ans – retraité - 35 avenue du Stade
RENAULT Jean-Pierre – 70 ans – retraité – 6 La Loussaudrie
POIDVIN Nicole – 68 ans – retraitée - 8 route de Saint Ellier
BOUDIN Michel – 67 ans – retraité – 2, Le Grand Champ
VANNIER Maryvonne – 63 ans – retraitée – 3 rue Makow
CHERAULT Maryvonne – 77 ans – retraitée – 3 avenue du Stade
CLOSSAIS Marie Laurence – 67 ans – retraitée – 20 avenue du Stade
BOURDON Véronique – 62 ans – 6 Villeneuve
FONTAINE Gérard – 76 ans – retraité – 6 ave du Stade
LAURENCE Fabien – 46 ans – 2 rue des Camélias
GOYER Joseph – 59 ans – retraité – 6 rue des Charmes
COUASNON Claude – 79 ans – retraité – 23 ave du Stade
COLAS Joël – 79 ans – retraité – 2 rue du Soleil Levant
BRUNET Antoine – 35 ans – 2 Les Champs
MAULAVE Etienne – 60 ans – retraitée – 4 square Saint Etienne
SIMON Dominique - 66 ans – retraité – 2 rue des Combattants
BADICHE Gérard – 70 ans – retraité – 6 rue du Petit Maine

Questions diverses

- Monsieur Le Maire informe le Conseil que nous venons de recevoir la facture pour la prise en charge d'une clôture conformément à la décision prise lors du conseil du 28 avril 2026
- Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux, suite aux fortes chaleurs et en l'absence de dispositif de refroidissement à la mairie, qu'il a décidé d'acheter un climatiseur mobil, et demande au Conseil l'autorisation de se faire rembourser la facture correspondante (12798) d'un montant total de 479,99 € qu'il a personnellement réglé en ligne. (Délibération 2026-58)

- Monsieur Le Maire rappelle que la rue du Père Guérin est passée à 30 kmh et que la signalisation va être installée.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va être mis en place un contrat de location de longue durée ainsi qu'un état des lieux entrant et sortant pour les Mobil-Home avec possibilité de régler par prélèvement ou virement
- Suite aux diverses vagues de canicules, Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a fait une demande de devis afin d'envisager la mise en place de systèmes de climatisation au Pôle enfance, dans la salle du Conseil de la Mairie ainsi qu'au dans la salle Abbé Guérin et de loisirs.
- Suite à la décision de mise en place d'un totem d'information devant la Mairie et d'un panneau d'affichage dans le bourg, Mme Bourdon présente aux membres du conseil municipal les différentes propositions qu'elle a reçu.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions prises le dix juin deux mille vingt cinq concernant la mise en place du télétravail le lundi, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la modification du jour hebdomadaire du télétravail le mercredi à la place du lundi et autorise et charge Monsieur le Maire à en informer le personnel municipal. L'application du télétravail se fera à partir du 1^{er} août 2026. (Délibération 2026-51)
- Monsieur Le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de vendre un terrain communal pour un montant de 5 000,00 €HT l'hectare et que la rédaction des actes seront confiés à Maître BLANCHET de Fougères. (Délibération 2026-52)
- Suite à la délibération 2025-53 en date du 4 novembre 2025, et afin de finaliser la vente avec Monsieur DELALONDE, Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il va être procédé à l'annulation des titres de loyers de novembre et décembre 2025 qui feront partis de la vente.
- La délibération 2026-25 a été modifiée par la délibération 2026-59 afin d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte de vente de biens immobiliers ou lotissement.

M CHATOKHINE est arrivé à 21h50

La séance est levée à 22h25

Le secrétaire de séance
URSULET Béatrice

Le Maire
FOUILLARD Pascal

COMMUNE DE PONTMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2026 à 20h00

LISTE DES DELIBERATIONS

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>	<u>Décision</u>
2026-47	Recrutement saisonnier.	Adopté
2026-48 bis	Modification de poste - Adjoint administratif	Adopté
2026-49	Tarifs de cantine rentrée 2026	Adopté
2026-50	Tarifs de garderie rentrée 2026	Adopté
2026-51	Redéfinition du temps de télétravail	Adopté
2026-52	Achat d'un terrain communal – prix de vente (annule et remplace la délibération 2026-07)	Adopté
2026-53	Rachat du crédit-bail Delalonde	Adopté
2026-54	Révocation du contrat - cuisine centrale Montaudin	Adopté à l'unanimité
2026-55	Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation	Adopté
2026-56	Adhesion au dispositif de signalement proposé par le CDG53	Adopté
2026-57	Commission communale des impôts - désignation des membres	Adopté

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

2026-58	Remboursement facture Facture GIANTEX Achat clim mairie	Adopté à l'unanimité
2026-59	Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire (annule et remplace 2026-25)	Adopté à l'unanimité